



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/120
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre roulier, parc n°10, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la Société HOEGH AUTOLINERS, 167 avenue des Grésillons – 92230 GENNEVILLIERS, identifiée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 327 767 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/080 en date du 06/06/2023, a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-145 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 8 317 m².
Durée de la convention : 1 an environ à compter du 8 juin 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-145 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.